



Commune de Chastre
Réunion de la CCATM du 17 avril 2025
Procès-verbal

Présences :

Présidente : Présent(e)s Absent(e)s

MASSON Muriel P

Présent(e)s Absent(e)s

Quart communal effectif :

Quart communal suppléant :

CARDOEN Frédéric	A	LEFRANCQ Bérengère	A
BABOUHOT Philippe	P	FERRIERE Anne	A

Membres effectifs :

Membres suppléants :

DECELLE Jean-Pierre	A	BERNARD Jean-Luc	A
MORLOT Virginie	P	LEFEVRE Damien	A
NAVEZ Vincent	P	MICHELS Eric	P
DEBRAS Florent	P	HELSEN Olivier	P
VERJANS Benoît	A	HINCHCLIFFE Clive	A
GERARD Jean-Paul	P	LACROIX Marc	P

Présence voix consultatives :

HAGE Sabine	P
COLIN Stéphane	P
THIRY Jean-Marie	A
Thierry Champagne	A

P = Présent(e) A = Absent(e)

Note préalable : le présent procès-verbal est rédigé en séance, au fur et à mesure des débats.

La séance s'ouvre à 19h45 sous la présidence de Madame Muriel Masson.

1°) Constat d'approbation du PV de la réunion du 05/12/24 (transmis par mail le 10/12/24) avec remarques de B. Lefrancq (par mail du 23/12/24)

Le procès-verbal de la réunion du 05 décembre 2024 est soumis à l'approbation des membres.

Ce procès-verbal est approuvé par l'ensemble des membres.

2°) Projet de construction d'un hall technique – Service travaux

Un permis unique a été demandé à la région wallonne. Le dossier a été déclaré complet le 27 février 2025

Le permis est en dérogation au plan de secteur pour cause d'utilité publique.

Sabine présente le projet

La CCATM attire attention sur la nécessité de prévoir des bornes de recharge pour les véhicules du personnel, de la police et les véhicules utilitaires. La puissance de la cabine électrique devra être adaptée et la demande de permis d'environnement adaptée si classe 2.

La cellule Giser n'approuve pas la proposition faite l'auteur de projet, car elle estime que des risques perdurent au niveau du ruissellement des eaux.

L'enquête publique n'a pas occasionné de remarques.

La CCATM estime que le respect de la zone de recul pour la SNCB est nécessaire compte tenu de l'élargissement de voies prévue.

La CCATM recommande d'aménager la zone de dépôt actuel en espace paysager permettant une jonction avec le bois qui pourrait dès lors être valorisé en zone de parc public.

La zone restée libre entre la poste et le nouveau hall à ériger pourrait accueillir du stockage.

3°) Construction du CPAS – Intentions

Sabine présente le projet.

La CCATM estime que le projet est ambitieux et développe une belle architecture qui s'intègre bien au cadre bâti existant.

La commission recommande de bien étudier tous les aspects d'électromobilité prises de recharge pour vélos.

Il en va de même de la division des espaces qui méritent d'être réétudiée afin d'être plus rationnelle et de prévoir une grande polyvalence et modularité des locaux afin que les deniers publics soient investis avec rationalité

La CCATM recommande vivement à l'architecte de consulter en amont toutes les instances devant remettre un avis dans le cadre de l'instruction de la demande de permis afin d'intégrer les celles-ci au plus vite au projet.

Une attention particulière sera apportée afin ne pas avoir de différence de niveaux entre les divers locaux.

La CCATM propose que la Présidente du CPAS vienne expliquer le projet lors d'une prochaine séance de commission

4°) Schéma de Développement Communal et Guide Communal d'Urbanisme – Auteur de projet désigné – Réunion de présentation au CC et à la CCATM le 12 mai 2025 (heure non encore fixée)

Le bureau Pluris a été choisi suite à l'appel d'offre.

La réunion du 12 mai avec la CCATM est annulée et sera reportée en septembre.

Un comité de pilotage est mis en place.

La pré-étude faite par l'INBW sera disponible fin juin.

5°) Plan Communal de Mobilité – Suivi – Information : Voir mails en attaché (Phases 1 et 2 validées par CC ; PV et présentation Cotech du 13/03/25)

La présentation du travail effectué et des étapes suivantes sont expliquées.

6°) Retour d'informations sur les dossiers traités

- **3 Ruisseaux**

Le permis est refusé suite au retrait du recours.

- **Gare**

Permis unique délivré contesté en recours par Madame Pourvoyeur et la commune de Walhain.

- **Boischamps**

Le projet est repris par Matexi sur base du permis d'urbanisation délivré.

7°) Fixation prochaine réunion CCATM

La prochaine séance sera fixée en fonction des dossiers devant être soumis à la CCATM

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22H05

Secrétaire,
S. Hage



Présidente,
M. Masson

